

*Editorial*



*Jean-Michel Arrivé*  
*Président MEF33*

**Audition des commissaires ,**

**un exercice de démocratie européenne ?**

Au delà des règlements de comptes politiques et personnels, des combinaisons et arrangements entre groupes politiques auquel cet exercice donne inévitablement lieu, l'audition par le Parlement européen des postulants aux postes de commissaires démontre le réel pouvoir de contrôle dont il dispose sur l'exécutif européen.

L'âpreté de ces auditions –de certaines d'entre elles au moins- a démontré qu'elles n'ont rien d'un exercice convenu. Elles sont au contraire la démonstration d'une démocratie européenne en progrès et rassure, partiellement au moins, sur l'exact équilibre des pouvoirs en Europe.

De là à prétendre que la construction européenne a atteint le degré d'une démocratie qui, transcendant les frontières, serait à la fois saine, transparente et équilibrée, il y a un pas que les partisans d'une Europe intégrée –le mouvement européen et tant d'autres- se garderont bien de franchir.

Au moins ces auditions offrent-elles des arguments pour répondre à tous ceux qui assimilent trop facilement l'Union européenne à une technocratie absolue, obtuse et anti-démocratique. Elles sont aussi un socle sur lequel construire notre réflexion sur l'Europe de demain, l'Europe que nous voulons. Et l'Europe que nous voulons disposera d'un Parlement aux compétences encore renforcées, apte à débattre d'égal à égal avec un Conseil représentant des intérêts des Etats et dont la prédominance dans l'ordre institutionnel européen reste jusqu'à aujourd'hui incontestée.

---



jeudi 2 octobre 2014 à 9 h à Bruxelles

**Audition de Pierre Moscovici pour le Portefeuille des  
Affaires économiques et financières, fiscalité et Union  
douanière dans la commission JUNKER**

<http://www.elections2014.eu/fr/new-commission/hearing/20140918HEA65213>

***voir en particulier le débat avec le député européen Alain LAMASSOURE***

Déclaration de M. Pierre MOSCOVICI ( extraits )

**Compétence générale, et engagement européen**

J'ai consacré la plus grande partie de ma vie professionnelle à l'intégration européenne, soit plus de vingt ans.

De 1994 à 1997, j'ai été membre du Parlement européen et siégé au sein de la commission économique, monétaire et de la politique industrielle.

Entre 1997 et 2002, j'ai exercé la fonction de ministre des affaires européennes de la France. Durant cette période fascinante, j'ai participé activement à un grand nombre de négociations stratégiques, notamment celles sur l'élargissement de 2004, le cadre budgétaire de l'Agenda 2000 et le traité de Nice. J'ai ensuite été le représentant des autorités françaises à la Convention sur l'avenir de l'Europe.

**J'ai également eu l'honneur de présider le Mouvement européen-France.**

De 2004 à 2007, j'ai de nouveau siégé au Parlement européen, en qualité de vice-président; j'ai alors participé aux négociations sur le très attendu statut des membres du Parlement européen et assuré la mission de rapporteur pour l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne. De retour à l'Assemblée nationale française, de 2007 à 2012, j'ai participé activement aux travaux de la commission des affaires étrangères et exercé la fonction de vice-président de la commission des affaires européennes durant la crise financière.

J'ai occupé le poste de ministre de l'économie et des finances de la France de 2012 à 2014. Dans ce cadre, je me suis employé, avec mes homologues européens et la Commission européenne, à préserver l'intégrité de la zone euro, à parachever l'union bancaire, à lutter contre la fraude fiscale dans l'Union et dans le monde, tout en encourageant la convergence fiscale dans l'Union et en appuyant le programme pour la croissance et les réformes économiques.

Au niveau national, j'ai effectivement réduit le déficit public et engagé des réformes structurelles essentielles, conformément à nos lignes directrices européennes. Dans le cadre de mon mandat actuel de député national en France, je siége au sein de la commission des finances. À ce titre, le Premier ministre de la France m'a confié pour six mois la mission d'explorer les moyens d'améliorer la contribution des politiques européennes à la croissance et à l'emploi, ce qui correspond parfaitement au portefeuille que le président élu Juncker souhaite me confier.

Toutes ces expériences ont un point commun: ma volonté de contribuer à bâtir une meilleure Europe. Elles m'ont permis d'acquérir une vue d'ensemble claire et complète des institutions européennes et du processus décisionnel de l'Union.

Je suis fermement convaincu que mon expérience constituera un atout dans les domaines des affaires économiques et financières, de la fiscalité et des douanes. Lorsque j'étais ministre de l'économie et des finances, j'ai travaillé en étroite concertation avec les dirigeants européens et internationaux – notamment lors des réunions de l'Ecofin, de l'Eurogroupe, du G7 et du G20 – à résoudre la crise économique et financière, à renforcer la compétitivité en Europe et à stimuler l'investissement dans l'économie réelle.

Je reste pleinement persuadé que l'Europe a besoin d'une union économique et monétaire approfondie, ainsi que d'une plus grande convergence des politiques économiques et budgétaires au sein de la zone euro. Cela étant posé, je souscris pleinement aux orientations stratégiques présentées par le président élu Jean-Claude Juncker et ferai tout ce qui est en mon pouvoir, au sein du collège des commissaires, pour atteindre les objectifs fixés en matière d'emploi, de croissance, de compétitivité, d'équité et de changement démocratique, conformément aux demandes exprimées par une grande majorité d'électeurs européens en mai dernier.

Si je suis Français et fier de l'être, je suis avant tout un fervent Européen, qui souhaite contribuer au sein de la Commission à l'avenir de notre continent, en partenariat avec les autres institutions européennes et les États membres. J'aurai à cœur de représenter, de servir et de défendre l'intérêt européen, comme lorsque j'étais membre du Parlement européen. Mon indépendance personnelle guidera mon action, dans un seul but: **produire des résultats concrets pour tous les Européens.**

### **La politique fiscale**

Lorsque j'étais ministre de l'économie et des finances, j'ai participé activement à l'élaboration de la politique fiscale existante, et je continuerai, en tant que commissaire, à le faire avec la même détermination. Il s'agit d'une politique essentielle pour l'économie, les entreprises et les citoyens de l'Union. Ma collaboration avec les États membres et nos partenaires internationaux reposera sur deux principes fondamentaux: l'efficacité et l'équité. Je compte sur le Parlement européen pour qu'il maintienne la dynamique politique à cet égard.

La nécessité de mettre en place **une fiscalité plus juste pour les entreprises** reste une question brûlante et figurera au premier rang de mes priorités. Comme l'a indiqué le président élu Juncker dans ses orientations politiques, nous devons rester inébranlables dans notre volonté de poursuivre la lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive et de nous attaquer au problème de l'érosion des assiettes fiscales et des transferts de bénéfices, notamment dans l'économie numérique, tant dans l'UE que dans les relations avec nos partenaires internationaux. Il en va de la confiance et du bon fonctionnement de nos économies.

Si vous m'accordez votre confiance, je veillerai à ce que les avancées obtenues au titre du plan d'action 2012 de la Commission soient consolidées. À cet égard, la révision de la directive «sociétés mères-filiales» pour interdire les dispositifs de prêts hybrides doit être pleinement exécutée, tandis que les résultats des travaux relatifs aux mécanismes anti-abus doivent être transformés en loi de l'UE. La proposition relative à une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) devra faire l'objet d'une attention renouvelée. Outre qu'elle serait source de simplification pour les entreprises et les investisseurs étrangers, elle serait aussi un outil potentiellement puissant de lutte contre l'évasion fiscale. **La taxation d'une économie toujours plus dématérialisée** reste l'un des défis les plus urgents à relever et exige une attention particulière. Il convient de s'attaquer au problème de la manipulation, par les entreprises, de leurs actifs incorporels afin de réduire au maximum leur assiette imposable. J'ai l'intention d'organiser un débat franc avec les États membres sur ces questions.

En dehors de l'UE, je travaillerai activement à «exporter» nos principes de bonne gouvernance dans le reste du monde. Lorsqu'une démarche consensuelle fonctionnera, nous devons la poursuivre avec détermination. Les discussions avec la Suisse visant à démanteler les régimes injustes d'impôts sur les sociétés ont été fructueuses, et je suis favorable à l'ouverture de dialogues similaires avec d'autres pays tiers. Il s'agit d'un élément clé pour le prochain mandat.

La nouvelle norme mondiale sur l'échange automatique d'informations relatives aux comptes financiers marque effectivement la fin du secret bancaire et devrait ouvrir une nouvelle ère de coopération et de transparence entre les administrations fiscales dans le monde. Sa mise en œuvre dans les États membres devra reposer sur un cadre juridique solide au niveau de l'Union, qui sera créé par la directive relative à la coopération administrative. Une fois ce cadre adopté, je ferai en sorte que tous les États membres mettent en œuvre cette législation dans son intégralité et dans les délais. L'élaboration d'un cadre de l'UE constitue l'unique moyen d'assurer automatiquement l'intégrité du marché unique, la compatibilité avec les quatre libertés et le respect d'autres politiques pertinentes de l'Union, telles que celle en matière de protection des données.

**La poursuite de la convergence des systèmes fiscaux dans l'UE crée des occasions à ne pas manquer.** Une harmonisation fiscale totale n'est pas nécessaire, mais une convergence accrue des systèmes fiscaux via des solutions convenues à l'unanimité des États membres est impérative.

---



**Robert ROCHFORT**

Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
France Union des Démocrates et Indépendants/Mouvement Démocrate

La Commission examine actuellement une demande d'autorisation d'aide d'État déposée par la France visant à allonger la durée des concessions autoroutières en contrepartie de travaux sur le réseau français à la charge des sociétés concessionnaires.

En janvier 2014, le Parlement européen a approuvé une nouvelle directive sur les concessions. Cette directive 2014/23/UE, longuement débattue en notre assemblée, remplacera la directive actuelle 2004/18/CE. Cependant, ses dispositions ne s'appliqueront qu'aux concessions établies après le 17 avril 2014.

Considérant qu'aucune des concessions actuelles n'a fait l'objet de mise en concurrence depuis leur mise en place, il y a plus de 60 ans, et que ces concessions ont déjà fait l'objet de prolongations (en 2000, de douze à quinze ans, et en 2009, d'un an),

1. comment la Commission compte-t-elle s'assurer du respect des règles de concurrence en cas de validation de cette aide d'État demandée par la France?
2. la Commission veillera-t-elle par la suite au respect des engagements du gouvernement français de ne plus demander de prolongation jusqu'à la fin des concessions, prévue entre 2027 et 2032?



**Eric ANDRIEU**

Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au  
Parlement européen  
France Parti socialiste

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, la répétition est la meilleure des pédagogies. Oui, la transparence sur le projet d'accord transatlantique doit être totale et pas une transparence de pièce de lecture. Un débat de fond, démocratique et public associant les citoyens, la société civile et les partenaires sociaux est indispensable. C'est pourquoi je demande, avec les socialistes, la publication exhaustive du contenu des échanges après chaque cycle de négociations.

Nous réclamons également le respect scrupuleux de l'ensemble des législations et des préférences collectives qui fondent notre modèle social européen. Tout éventuel accord doit favoriser les normes les plus élevées en matière d'environnement, de santé publique, de sécurité alimentaire, de droits sociaux et de droits fondamentaux; préserver également nos services publics et la diversité culturelle; et enfin, exclure – mais cela vous a été dit à de nombreuses reprises – le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.

La qualité de l'accord doit primer sur le calendrier! Je ne peux imaginer que nos indications géographiques ne soient pas protégées ou que la qualité et l'excellence de nos produits, notamment agricoles, soient remises en cause. Pas de poulet chloré, pas de bœuf aux hormones, pas d'OGM, pas de clonage à but alimentaire.

---

## L'Europe scelle la fin du secret bancaire

[Anne Bauer](#) / Correspondante à Bruxelles | Le 14/10

### **La lutte contre l'évasion fiscale fait un grand bond. Les 28 sont parvenus à un accord sur l'échange automatique d'informations.**

La lutte contre l'évasion fiscale a fait une percée majeure hier au Conseil des ministres des Finances de l'Union européenne. Après des mois de résistance, le Luxembourg et l'Autriche ont finalement baissé la garde et accepté la proposition de la Commission européenne de passer au plus vite à l'échange automatique d'informations sur la base des standards de l'OCDE, définis au niveau mondial. « *C'est une percée massive dans la lutte contre l'évasion fiscale, s'est félicité le commissaire européen à la Fiscalité, Algirdas Semeta, la mort du secret bancaire* ». « *Plus aucun citoyen ne pourra ouvrir un compte dans un Etat de l'Union en espérant cacher des revenus à ses autorités fiscales* », explique sa porte-parole Emer Traynor.

Il y a un an et demi, en mars 2013, après des années de combats infructueux, une première avancée avait été enregistrée dans cette lutte pour la transparence. L'Autriche et le Luxembourg avaient alors accepté de passer à l'échange automatique d'informations sur les comptes d'épargne. Mais il ne s'agissait que de déclarer les intérêts perçus sur ces comptes de non-résidents. Mais, entretemps, l'histoire s'est accélérée : pression des Etats-Unis avec l'accord FACTA, ouverture de négociations de plus en plus rudes avec la Suisse, et surtout redéfinition au niveau du G20 de standards globaux, qui doivent être solennellement adoptés à la fin du mois à Berlin.

Hier, les pays membres de l'Union ont donc accepté d'abandonner la directive épargne de 2013 pour passer directement au standard de l'OCDE, qui couvre tous les revenus financiers : dividendes, gains en capitaux, plus-values, intérêts, mais aussi les revenus immobiliers... Vingt-Sept Etats ont promis d'être prêts pour l'échange automatique d'informations en 2017, et l'Autriche a obtenu un an de grâce pour des raisons techniques et politiques. Cet accord signifie que les banques européennes doivent collecter les informations au plus tard en 2016, afin d'être ensuite en mesure d'envoyer le solde des comptes étrangers aux administrations fiscales des pays concernés.

Algirdas Semeta, dont les dossiers vont être repris par le Français Pierre Moscovici dans la nouvelle Commission, n'a pas caché sa satisfaction de « *laisser la maison Europe en ordre* ». Car, désormais, l'obtention d'un accord similaire, fondé sur le modèle OCDE, est à portée de main avec la Suisse, Monaco, Andorre, San Marin et le Liechtenstein. Le but est de terminer les discussions d'ici la fin de l'année. D'ores et déjà, la Suisse a promis de passer à l'échange automatique d'informations avec l'ensemble de l'Union dès 2018. Le Liechtenstein a promis de s'aligner sur les pays européens dès 2017. La Suisse devrait d'ailleurs signer la semaine prochaine un accord d'échange d'informations avec la France. Au-delà, l'Europe est désormais en position de force pour faire pression sur d'autres « paradis fiscaux », comme Singapour ou Honk Kong. Au moins ne pourra-t-on plus lui reprocher de faire la leçon ailleurs, sans avoir fait le ménage chez elle

En savoir plus sur <http://www.lesechos.fr/monde/europe/0203857309708-union-europeenne-les-28-scellent-un-accord-historique-pour-la-fin-du-secret-bancaire-1053525.php?vqEKM6OV5AxX9p4Z.99>

---

## Budgets nationaux et surveillance européenne : clarifier le débat



15 Octobre 2014

par Sofia Fernandes

Chercheur senior. Affaires économiques et sociales

<http://www.notre-europe.eu/011016-2045-Sofia-Fernandes.html>

Depuis 2013, les **États membres de la zone euro doivent présenter chaque année avant le 15 octobre leur plan budgétaire pour l'année suivante** à la Commission. Cet exercice nourrit l'image d'une Europe qui restreint la souveraineté budgétaire des États, bien que la Commission n'ait pas le droit de mettre un veto à un budget national ni même de le modifier. Cette évaluation par Bruxelles des budgets nationaux attire particulièrement l'attention cette année car cet exercice est lié au **spectre d'une éventuelle imposition de sanction financière à l'encontre de la France pour la non-corrrection de son déficit excessif en 2015**.

Ce débat soulève la **question du degré de flexibilité que la Commission doit avoir dans l'application du Pacte de stabilité et croissance**. Afin de clarifier ce débat, il convient d'**appréhender les règles et les procédures de surveillance budgétaire européennes** et de **comprendre l'étendue des pouvoirs et de l'action des autorités européennes dans le domaine budgétaire**. À cette fin, ce Policy paper présente quatre parties :

1. Un **rappel des règles budgétaires que les États membres se sont engagés à respecter** et qui vont au-delà de la règle des 3% du PIB pour le déficit public ;
2. Une **présentation de la procédure de surveillance budgétaire** qui se déroule tout au long de l'année ;
3. Une **clarification des contraintes** qui s'imposent aux États membres ne respectant pas les règles budgétaires **ainsi que des clauses de flexibilité** prévues dans le Pacte de stabilité et croissance ;
4. Un **aperçu de la conduite budgétaire des États membres** depuis l'adoption du Pacte de stabilité ainsi que de leur situation actuelle.

## L'UE après les élections : quelle stratégie dans la mondialisation ?



le 09 Octobre 2014

**Tribune par Pascal Lamy**

Cette Tribune est inspirée des discours de Pascal Lamy à la Fondation Gulbenkian (Lisbonne – 15 juillet 2014) et à la Macif (Paris – 1er octobre 2014).

Elle repose sur 5 éléments :

1. **Que nous disent les élections européennes ?**
2. **Un triple déficit pour l'Europe**
3. **Civiliser la globalisation**
4. **Redonner un sens à l'Europe**
5. **Augmenter le potentiel de croissance européen.**

L'intervention de Pascal Lamy à la Fondation Gulbenkian est disponible en [vidéo](#). Son intervention à la Macif est disponible en [podcast](#).

<http://www.notre-europe.eu/011-20273-L-UE-apres-les-elections-quelle-strategie-dans-la-mondialisation.html>



3 Septembre 2014

<http://www.jean-jaures.org/Publications/Notes/L-Union-europeenne-l-Ukraine-et-le-gaz-russe>

**La note peut être téléchargée gratuitement ( 392 ko )**

Quelles sont les interdépendances entre l'Europe, la Russie et l'Ukraine pour l'approvisionnement en gaz du continent européen? Alors que la situation en Ukraine se détériore, le collectif d'experts sur l'énergie et le développement durable de la Fondation analyse cet enjeu majeur.

L'Union européenne et la Russie sont depuis longtemps interdépendantes sur le gaz et le pétrole. La Russie occupe le premier rang mondial des exportateurs d'hydrocarbures, aussi bien pour le pétrole que pour le gaz. Ces exportations sont vitales pour le pays. Le budget de la Russie dépend officiellement à 50 % des revenus générés par le pétrole et le gaz, un pourcentage officiellement plus important. Quant à l'Europe, elle reçoit 2 % de son gaz de la Russie (125 Gm<sup>3</sup> en 2013), 32 % de son pétrole. Cela représente pour la Russie 56 % de ses exportations de pétrole et 84 % de ses exportations de gaz.

Si des sources alternatives à la Russie sont envisageables pour le pétrole, c'est plus compliqué pour le gaz. Le gaz est par nature plus difficile à transporter. Son prix de transport représente donc une part importante de son prix.

Pourquoi l'Ukraine reste-t-elle si importante pour l'approvisionnement en gaz de l'Europe ? Le gaz russe transite vers l'Europe par l'Ukraine, et ce à 80 % jusqu'à récemment. Elle est elle-même un client de la Russie. Les prix d'achat sont inférieurs aux prix de marché mondiaux – ce qui est un moyen de pression auquel recourt la Russie pour peser lors de crises politiques intérieures majeures, en 2004 avec la Révolution orange et récemment avec la « révolution de Maïdan ». Cela a pu aller jusqu'à des coupures de gaz en Europe, comme en 2009 ; mais de manière générale, les livraisons russes vers l'Europe continuent d'être honorées à ce jour.

Le gaz russe peut-il contourner l'Ukraine ? C'est en partie déjà le cas. Le gazoduc Nord Stream via la Baltique achemine jusqu'à 55 Gm<sup>3</sup>/an de gaz russe ; 33 Gm<sup>3</sup>/an de gaz russe destiné à l'Europe passent par la Biélorussie et la Pologne. Les gazoducs South Stream par la Mer Noire et la Bulgarie, et Blue Stream passant par la Turquie et l'Adriatique, acheminent pour l'instant 16 Gm<sup>3</sup>/an de gaz russe. Ils pourraient à terme faire disparaître le transit ukrainien du gaz. L'achèvement du projet prévu pour 2019 est suspendu à cause des sanctions européennes et américaines contre la Russie. Il a récemment provoqué la démission du gouvernement de coalition en Bulgarie.

L'Europe peut-elle remplacer le gaz russe ? Réduire la consommation de gaz est une option. Le gaz pâtit en Europe par rapport au charbon de contraintes structurelles – plus difficile à transporter – mais aussi conjoncturelles – des prix élevés par rapport à l'abondance de charbon bon marché, bien que plus émetteur de CO<sub>2</sub>. Diversifier les approvisionnements demande du temps, des financements, et pose d'autres problèmes géostratégiques (transit par la Mer Caspienne et l'Iran notamment).

La Russie peut-elle se passer de son client européen ? La crise ukrainienne aura été pour la Russie l'occasion de mettre en place une collaboration avec la Chine qui lui permet la diversification, tant recherchée, de ses débouchés. Il reste que cette évolution n'échappera pas à des contraintes financières et temporelles fortes. Pour la Russie également, les clients européens restent indispensables.

---

## • L'EUROPE à BORDEAUX



La Maison de l'Europe Bordeaux – Aquitaine est située  
1 place Jean-Jaurès 33 000 Bordeaux  
Téléphone : 05.24.57.05.00  
Ouverture au public : du lundi au vendredi de 14h à 18h

### Jeudi 23 octobre 2014 à 19h40 :

A l'occasion du mois d'octobre dédié à l'Allemagne  
Monsieur Hans-Werner Bussmann, Consul Général d'Allemagne à Bordeaux,  
Et la Maison de l'Europe de Bordeaux-Aquitaine  
vous invitent à la projection-débat du film

### «Zug in die Freiheit» sur la chute du mur de Berlin 25e anniversaire

### Vendredi 24 octobre 2014 à 20h30 :

Le Comité de Jumelage de la Ville de Cestas  
Et la Maison de l'Europe de Bordeaux - Aquitaine  
sont heureux de vous inviter au concert du

### “ Posaunenchor Ueberau”

Salle Pointe du Jour  
58 rue Joseph Brunet  
33000 Bordeaux-Maritime  
Iram: arrêt Claveau

### Mardi 28 octobre 2014 à 18h30 :

*Apéro Multilingue - 25ème anniversaire de la chute du mur de Berlin*



Adresse : 35 Cours de Verdun, 33000  
Bordeaux  
Téléphone : 05 56 48 42 60

### Du lundi 17 au lundi 24 novembre 2014

### 25eme FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE DE PESSAC

<http://www.cinema-histoire-pessac.com/le-festival-2014/le-programme-pedagogique/?lang=fr>



## l'Europe, la défendre ou la pourfendre ?

Programme, Intervenants, Inscription, sur <http://www.tribunesdelapresse.org/>



Quatrième édition - **27 et 28 novembre 2014**

## Quelle compétitivité pour l'Union européenne ?

Programme, Intervenants, Inscription, sur <http://eurotemis.sciencespobordeaux.fr/>



## Qui sommes nous ?

### • Notre mouvement en France et en Gironde



[www.mouvement-europeen.eu](http://www.mouvement-europeen.eu)  
[secretariat.mef33@numericable.fr](mailto:secretariat.mef33@numericable.fr)

*C'est une association qui regroupe, au delà de leur appartenance politique, les hommes, les femmes et les associations qui souhaitent s'engager en faveur de la construction européenne dans une perspective fédérale. Sa vocation est de « développer dans le peuple français la prise de conscience de l'Europe et de la communauté de destin des peuples qui la composent ».*

*Le ME-F cherche à faire progresser le débat pour des institutions européennes plus efficaces et pour une Union européenne plus proche des citoyens. Il est un lieu permanent d'échange et de rencontre pour les militants européens.*

*Conformément à ses statuts, le Mouvement Européen-France est indépendant de tout parti politique. Il regroupe dans ses instances des personnalités politiques de toutes les tendances désireuses d'agir ensemble en faveur de la construction européenne, des experts, des universitaires, des représentants de la société civile...*

*Le Conseil d'administration comprend 82 membres représentant trois collèges : [les associations membres](#), [les sections locales](#), des personnalités (politiques, universitaires, experts...) [le conseil d'orientation stratégique](#).*

### ▪ Notre information au niveau national



## ME-F Hebdo

*Le tour d'Europe en une semaine !*

*Retrouvez ici tous les numéros de notre lettre hebdomadaire ME-F Hebdo.*

*Chaque vendredi vous y découvrirez des liens européens classés par sujet d'actualité, une désintox, des informations culturelles européennes et bien entendu l'agenda de tout le réseau du Mouvement Européen-France.*

*Bonne lecture !*

<http://www.mouvement-europeen.eu/?cat=2740>

### ▪ Notre information au niveau local : LA LETTRE du MEF Gironde

*Elle rassemble pour ses adhérents les textes et événements majeurs du moment.*

*Jean Michel ARRIVÉ (Président), Claude LACASSAGNE (Secrétaire), et François HACHET (Rédacteur), ont rédigé cette lettre ; vos remarques et suggestions sont les bienvenues.*

*Contactez nous à [secretariat.mef33@numericable.fr](mailto:secretariat.mef33@numericable.fr)*

### ▪ Vous souhaitez nous rejoindre ?

*Pour adhérer au Mouvement Européen France :*

*En ligne: [www.mouvement-europeen.eu/spip.php?page=adhesion](http://www.mouvement-europeen.eu/spip.php?page=adhesion)*

*Par chèque: à l'ordre de Mouvement Européen France et adressé à MEF33, 153 rue David Johnston, 33000 Bordeaux*

*Montant de la cotisation 2014: 30 € (étudiants 15 €, demandeurs d'emploi 15 €)*

*Votre adresse e-mail est présente dans la liste de diffusion aux adhérents et sympathisants du Mouvement Européen France - Gironde.*

*Si vous souhaitez ne plus recevoir notre LETTRE, adressez un message à [secretariat.mef33@numericable.fr](mailto:secretariat.mef33@numericable.fr) avec la mention "radiation" en objet.*